

Gestion des RH non médicales

Mettre en œuvre un conseil de discipline dans la FPH

code RH15

La mise en œuvre d'un conseil de discipline dans la fonction publique hospitalière est complexe. Au-delà de l'appréhension de la faute et la préparation du dossier, le respect strict de la procédure est indispensable. Afin d'accompagner les établissements, GH³ vous propose une formation d'une journée, animée par une directrice d'hôpital, juriste, qui alternera apports théoriques et aspects pratiques des conseils de discipline.

Intervenants

- Jean-Yves Copin
- Yann Savignac, responsable RH, CH d'Antibes

Durée

- 1 jour

Public

- Directeurs et responsables des ressources humaines, gestionnaires en charge de la discipline dans la FPH

Tarif

- 420 € TTC

Objectifs

- Connaître la réglementation applicable et faire le point sur les jurisprudences significatives
- Savoir mettre en œuvre un conseil de discipline
- Échanger sur la rédaction des différents documents
- Appréhender les sanctions envisageables en comparaison des fautes

Programme

La distinction procédure disciplinaire, licenciement pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude physique

La suspension du fonctionnaire et de l'agent contractuel

La procédure disciplinaire

- La constitution du dossier disciplinaire ou d'insuffisance professionnelle et la rédaction du rapport de saisine
- L'importance des rapports circonstanciés et des enquêtes administratives
- L'ensemble de la procédure disciplinaire applicable: droits de la défense, rédaction des courriers, composition et saisine de la CAP ou de la CCP... (cas pratiques)
- Le déroulement du conseil de discipline: du quorum à l'annonce de la sanction (cas pratiques)

La sanction disciplinaire

- La détermination de la faute eu égard aux obligations du fonctionnaire
- La détermination de la sanction eu égard à la faute (étude de cas)
- La rédaction de la sanction disciplinaire (cas pratiques)
- L'exécution de la sanction disciplinaire

Les recours envisageables